

Vingt-septième session du Comité de l'agriculture

Point 2.10 de l'ordre du jour: Plan d'action en faveur des jeunes ruraux

Note d'introduction

En 2018, le Comité de l'agriculture s'est penché sur la question de la revitalisation des zones rurales au profit des jeunes, reconnaissant que le chômage chez les jeunes femmes et les jeunes hommes et la pénurie d'emplois décents en milieu rural contribuaient à l'exode et à la dégradation des zones rurales. Le Comité a souligné qu'il était essentiel de soutenir les jeunes pour revitaliser les zones rurales, contribuer à la concrétisation des ambitions globales de la FAO et parvenir à réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Il a également défini les cinq axes autour desquels s'articule le plan d'action et établi que l'approche territoriale servirait de cadre général aux fins de la revitalisation des zones rurales et de la création d'emplois décents (COAG/2018/6). À sa quarante et unième session, la Conférence de la FAO a approuvé la recommandation du Comité de l'agriculture concernant l'élaboration d'un plan d'action en faveur des jeunes ruraux à partir des instruments existants (C2019/21 Rev.1).

Un plan d'action quinquennal, aligné sur les cinq thèmes prioritaires que le Comité de l'agriculture a fait siens, a donc vu le jour. Il repose sur cinq axes: aider les jeunes à participer au développement rural dans le cadre d'approches paysagères et territoriales intégrées (axe 1); favoriser l'emploi des jeunes au sein d'une économie verte qui profite à tous (axe 2); renforcer les capacités des jeunes ruraux aux fins de l'utilisation de méthodes et de technologies novatrices dans les secteurs alimentaire et agricole (axe 3); favoriser le développement de services ruraux à l'intention des jeunes et des entrepreneurs agricoles (axe 4); renforcer les capacités institutionnelles de la FAO aux fins de la prise en considération des domaines d'activité relatifs à la jeunesse rurale (axe 5). Le plan d'action est appelé à évoluer, ce qui laisse la marge nécessaire pour qu'il puisse y être tenu compte d'éléments nouveaux, comme, par exemple, les défis actuels liés à la pandémie de covid-19. Le plan d'action reconnaît que les jeunes ne forment pas un groupe homogène et que les difficultés que rencontre la jeunesse rurale sont encore plus visibles chez les adolescents, les jeunes femmes, les jeunes handicapés et les jeunes issus de familles plus pauvres ainsi que de groupes ethniques ou autochtones.

Le document cadre bien avec le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en faveur des jeunes (Youth-SWAP) et la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, tous deux mis au point par le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, dont la FAO est membre. Le plan d'action a également été aligné sur d'autres grands processus internationaux, tels que les ODD et les années internationales consacrées à l'agriculture familiale et à l'élimination du travail des enfants (2021), par exemple. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux a été élaboré par le Siège de la FAO et par des correspondants régionaux de l'Organisation chargés des questions liées à la jeunesse et à l'enfance, en consultation avec des membres du Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes, et en particulier les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Plusieurs réseaux et groupes en rapport avec la jeunesse ont également été consultés.

Le Comité est invité à:

- approuver le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux qui figure dans le document;
- demander à la FAO de renforcer ses dispositifs institutionnels et budgétaires, et notamment de créer un «bureau de la jeunesse», afin de se doter des capacités nécessaires pour intégrer et prendre en compte la question des jeunes et les éléments connexes dans ses programmes et initiatives.

M. Benjamin Davis, Directeur, division Transformation rurale inclusive et parité hommes-femmes (ESP)